

MAIRIE DE LORAY
1 Rue de la Mairie
25390 LORAY

Tél. : 03 1 43 20 66
Email : mairieloray@wanadoo.fr

Loray, le 14 juin 2019

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 JUIN 2019
à 19 heures

Sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire

Etaient Présents : Mesdames Chantal MUSSARD, Mathilde PASSARIN, Marcelline VIPREY, Messieurs Jean-Claude BARBIER, Thierry GUYOT-JEANNIN, Francis HENRIOT et Richard MYOTTE.

Absent : Monsieur Olivier ROI

ORDRE DU JOUR

INTERVENTION DE L'ONF

Monsieur Julien FRAICHOT, agent technique forestier, expose les différentes problématiques liées à la forêt communale et à sa gestion :

- problème des bois scolytés
- avenir de la forêt avec les périodes de sécheresse et le manque considérable de pluie nécessaire à la bonne croissance des arbres
- gestion des ventes de bois dans les années à venir

Une discussion se poursuit sur ces différents sujets.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN POUR AISANCES Mr DELATTRE

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mr Anthony DELATTRE qui sollicite l'achat de terrain pour aisances devant sa propriété au 4 Rue Calvaire (ancienne maison de Mme Thérèse POBELLE).

Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acheteur.

LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Maire rappelle que Mr Richard CHABRIER quitte le logement du rez-de-chaussée de la mairie.

Celui est repris par Mme Myriam FIMBEL à compter du 1^{er} juillet 2019.

Il rappelle également que Mr et Mme Dominique et Naïma RICHARD quitteront le logement à l'étage de la cure au 30 juin.

Celui-ci est repris par Mme Cynthia THIRIOT à compter du 1^{er} juillet 2019

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents correspondants à ces locations.

PLUi (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

En présence du Cabinet DAT Conseils, différents points du PLUi sont débattus.

Le PLUi sera fait pour 12 ans mais il peut être remis en cause à tout moment.

- le zonage devrait être terminé fin juillet 2019
- De décembre 2019 à février 2020, les communes sont consultées par la Communauté de Communes ; elles devront prendre une délibération.

- Une pose en raison des élections municipales

- Après les élections, il y aura une enquête publique

- La finalisation du PLUi devrait intervenir fin 2020 : début 2021

.....

Le sujet **VOISINS VIGILANTS** est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura lieu le Mardi 16 juillet.

La séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL